



Règlement Jeu COQUY / 1 séjour et des entrées à Europa-Park à gagnez

Article 1

Du 04/09/2017 au 14/10/2017 inclus, la société COQUY située à 25330 FLAGEY organise un jeu

1 séjour et des entrées à Europa-Park à gagnez

en partenariat avec le parc d'attraction Europa-Park à Rust en Allemagne.

Ce jeu est présent sur les boites de 20 œufs COQUY datés du jour de ponte dont 4 œufs gratuits porteurs de l'opération et les boites de 20 œufs coquy Bourgogne et sur le site internet www.coquy.com

Article 2

Pour jouer, c'est simple, il suffit de remplir le bulletin de participation sur le site internet <http://coquy.com/2017/03/28/gagnez-un-sejour-et-des-entrees-pour-europa-park/> avant le 14/10/2017 avec vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, adresse mail) et de renseigner le code jeu présent sur les boites COQUY signalant l'opération.

Article 3

Un tirage au sort parmi l'ensemble des bulletins de participation reçus aura lieu le 16/10/2015 et déterminera **les 11 gagnants**. Un seul gagnant par foyer, même nom, même adresse et même e-mail. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. Le gagnant sera informé personnellement par mail et son gain lui sera adressé par voie postale.

Article 4

Les dotations comprennent :

- 1^{er} lot : 1 séjour comprenant 1 nuitée pour 4 personnes à Camp resort et 4 entrées 2 jours pour le parc Europa-park
- Du 2^{ème} au 11^{ème} lot : 2 entrées journée au parc europa-park

Le lot devra être accepté tel qu'il est annoncé. Aucun changement ne pourra être demandé par le gagnant.

Article 5

Le règlement complet de cette opération est déposé chez Maître Daguët, Huissier de justice à Ornans (25290), il est consultable librement sur le site internet www.coquy.com

Article 6

Ce jeu est ouvert à toute personne habitant en France Métropolitaine, Suisse, hors Dom-Tom et hors personnel de la société organisatrice.

Article 7

La liste des gagnants pourra être diffusée sur le site www.coquy.com et sur la page facebook de coquy : <https://www.facebook.com/oeufscoquy/>

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives qui vous concernent (art.3 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 Janvier 1978).

Article 8

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'huissier de justice. En cas de contestation au règlement, seul sera recevable un courrier recommandé avec avis de réception dans un délai de 1 mois après la clôture du jeu.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce jeu si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 9

Aucun gagnant ne pourra échanger son lot contre sa valeur en numéraire.

Article 10

Les membres du personnel de PEB ne peuvent pas participer au jeu.

Le présent règlement est déposé chez :

**Maître DAGUET, huissier de justice
5 rue St Laurent
25290 ORNANS**